Compte-rendu du comité syndical du 14 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à 20h00, les membres du comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

Présents :

Alby sur Chéran	3 représentants	Jocelyne Boch Roger Franchiolo David Bastien (suppléant)
Allèves	2 représentants	Noëlle Delorme Mathieu Pinel
Chainaz les Frasses	1 représentant	Gilles Viviant * Jean-Marc Merme **(parti pour raison médicale à 1/4h du début de séance)** *
Chapeiry	2 représentants	Gilles Ardin Gyliane Clerc
Gruffy	3 représentants	Marie Luce Perdrix Valérie Lonchambon Catherine Diemert
Héry sur Alby	2 représentants	Jacques Archinard Véronique Dupent (suppléante)
Saint Sylvestre	2 représentants	Christel Casset Sylvie Leignel

Excusés : Jérôme Lecomte, Grosjean Claudine, Patrick Clavel

Pouvoirs : Jérôme Lecomte (pouvoir de Monsieur Roger Franchiolo)
Patrick Clavel (pouvoir de Monsieur Jacques Archinard)

*** Monsieur MERME Jean-Marc pour raison médicale accompagné de Monsieur VIVIANT Gilles sont sortis à 1/4h du début de séance (absents pour délibérations approbation du budget annexe Culture et approbation du budget annexe Petite enfance).**

*** Retour de Monsieur VIVIANT Gilles à partir de la délibération n°D_G_003_20 (avenant au contrat enfance jeunesse suite à la création du LAEP) et absence de Monsieur MERME Jean-Marc.**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 23 novembre 2020

Il est demandé aux délégués de faire part de leurs remarques avant de passer à son approbation. Mme la Présidente cite l'observation faite par Mme PERDRIX sur **l'article n° 10 - SUBVENTIONS ACCORDEES AU TITRE DU PLAJ ETE** qui souhaite une modification quant à sa rédaction et propose qu'il soit indiqué :

« Plusieurs élus demandent une explication sur les calculs réalisés et présentés par Madame DELORME et Madame BOCH. Madame PERDRIX s'étonne également d'un reste à charge pour les associations et précise que d'une part les enfants « extérieurs » sont majorés sur leur participation de 25% environ et d'autre part, il se peut, au vu du faible nombre de participants sur certains stages, qu'il y ait un déficit plus important. Madame PERDRIX propose de verser aux associations l'intégralité des sommes qu'elles sollicitent. ».

Correction sera faite.

Vote à l'unanimité.

2. Présentation et approbation du budget annexe Culture pour 2021

Madame BOCH explique que, conformément aux décisions prises le 23 novembre, Madame VERRON Christine, secrétaire de Mairie à CHAPEIRY, assistée de Madame GONOT Priscilla, Agent administratif du SIPA, ont travaillé les budgets annexes *« Culture »* et *« petite enfance »* présentés ce soir au Comité Syndical. Ceux-ci ont été réalisés uniquement en section de fonctionnement, et, dans un souci de simplification, sans qu'il soit pris en compte les frais d'eau potable, d'électricité, de téléphone, d'affranchissement, de chauffage et maintenance. Ces frais pourront, par la suite, être calculés et viendront compléter, si l'assemblée le juge nécessaire, les budgets prochains. Seule la partie *« communication »* nécessaire à la culture est prise en compte dans les montants proposés.

Le budget de fonctionnement proposé pour la culture s'équilibre à 198 720 €.

Elle cède la parole à Madame VERRON qui se met à la disposition des élus pour expliciter les détails du budget présenté. Il est relevé notamment que l'estimation des recettes a été faite avec prudence, compte tenu du manque de visibilité sur les mois à venir quant au contexte sanitaire lié à la COVID-19.

L'assemblée vote à l'unanimité le BP 2021 *« Culture »* (sauf Monsieur VIVIANT Gilles, absent, qui a dû raccompagner son collègue, Monsieur MERME, souffrant).

3. Présentation et approbation du budget annexe Petite Enfance pour 2021

Tout comme le budget annexe de la Culture, Madame BOCH précise qu'il s'agit d'un budget en section de fonctionnement et qu'il n'a pas été pris en compte les frais d'eau potable, d'électricité, de téléphone, d'affranchissement, de chauffage et de maintenance dans un souci de simplification. Ces frais pourront, par la suite, être calculés et viendront compléter les budgets prochains.

Ce budget Petite Enfance concerne les services suivants : le multi-accueil, le relais-assistants maternels, le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) et le secrétariat de la MISP.

Le budget primitif proposé pour 2021 s'équilibre à 882 774 €. Il s'agit d'un budget de fonctionnement.

Madame VERRON apporte des précisions utiles à l'assemblée.

L'assemblée vote à l'unanimité le BP 2021 *« Petite Enfance »* (sauf Monsieur VIVIANT Gilles, absent, qui a dû raccompagner son collègue, Monsieur MERME, souffrant

4. Avenant au contrat enfance jeunesse suite à la création du LAEP

Pour rappel : le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) dénommé *« Les p'tits explorateurs »* développe son activité dans l'espace dédié aux activités du Relais Assistants Maternels situé dans la Maison Intercommunale du Pays d'Alby (MISP).

Madame la Présidente précise que cette action à la parentalité est éligible au contrat enfance jeunesse et propose de conclure un avenant à celui-ci afin de pouvoir élargir l'aide attribuée par la CAF qui sera ainsi augmentée de 2 021,15 € en 2021 et 2022.

Vote à l'unanimité.

5. Subventions accordées au titre du PLAJ Toussaint

Madame DELORME, Vice-Présidente chargée de la jeunesse, rappelle que pendant les vacances de Toussaint 2020, les associations locales ont proposé des activités sportives et culturelles aux enfants et adolescents du Pays d'Alby.

Le bilan financier laisse apparaître un déficit à la charge des associations, comblé sous la forme de subventions accordées par le SIPA.

Conformément à l'engagement pris lors de la réunion du Comité Syndical du 23 novembre dernier, les subventions allouées aux associations au titre du PLAJ été ont été vérifiées et ont fait l'objet d'un ajustement.

Le versement des subventions proposées est le suivant :
PLAJ Toussaint + supplément sur le PLAJ été

ASSOCIATIONS	Nb d'inscriptions totales	dont extérieurs	COUT TOTAL	PART DES FAMILLES	subvention demandée au SIPA	subvention accordée	Supplément PLAJ été	TOTAL
BASKET CLUB DU PAYS D'ALBY	24	4	813,39 €	707,00 €	106,39 €	**106,39 €**	36,75 €	**143,14 €**
BOUILLON DE SCULPTURE	18	7	1 910,00 €	1 261,00 €	649,00 €	**453,20 €**	126,49 €	**579,69 €**
LES CAVALIERS DES CYCLAMENS	3	1	360,00 €	216,00 €	144,00 €	**144,00 €**	0,00 €	**144,00 €**
ECOLE DE PECHE DU CHERAN	5	1	640,00 €	384,00 €	256,00 €	**200,00 €**	0,00 €	**200,00 €**
TENNIS CLUB DU CHERAN	18	2	1 255,00 €	954,00 €	301,00 €	**301,00 €**	0,00 €	**301,00 €**
ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS D'ALBY							12,06 €	**12,06 €**
TENNIS CLUB D'ALBY							54,79 €	**54,79 €**
TENNIS CLUB DE GRUFFY							127,63 €	**127,63 €**
TOTAUX	**68**	**15**	**4 978,39 €**	**3 522,00 €**	**1 456,39 €**	**1 204,59 €**	**357,72 €**	**1 562,31 €**

L'association FOOTBALL CLUB DU CHERAN n'a pas demandé de subvention au SIPA car la part des familles a couvert le coût de l'activité (coût : 2554.21 €, participation des familles : 2799 €).

Plusieurs élus demandent une explication sur les calculs réalisés et présentés par madame DELORME et M. ARCHINARD.

La règle de calcul appliquée à toutes les associations a été la suivante :

Exemple avec le Basket Club

- coût total (**813.39 €**)divisé par le nombre d'inscriptions **(24) = 33.90 €**
- **33.90 €** moins le tarif enfant SIPA indiqué sur la plaquette du PLAJ **(28 €)** = **5.90 €**
- **5.90 €** multiplié par le nombre d'enfants SIPA **(20) = 118 €** (ramené à **106.39 €** demandé par le Basket Club)

Un débat se poursuit sur :

- l'application de cette règle qui peut être défavorable aux associations qui maintiennent une activité malgré le peu d'inscriptions d'enfants du pays d'Alby. Si leur déficit est trop important, elles risquent de ne plus proposer d'activités
- la vigilance à avoir sur le nombre de places enfants extérieurs
- la clarification sur le prix de revient par enfant à ne pas dépasser par les associations

Madame DELORME précise que la Commission Jeunesse recevra les associations courant janvier, leur expliquera les règles de calcul et en discutera avec elles.

Vote : 3 abstentions (Mesdames PERDRIX, LONCHAMBON et DIEMERT)

6. Tarifs de location du gymnase René Long et du gymnase du Pôle pour les associations du Pays d'Alby

Monsieur ARCHINARD, Vice-Président en charge des Sports, propose de reconduire pour l'année scolaire 2020-2021, les tarifs fixés par délibération n° D_E_OO4_19 du 14 Octobre 2019, à savoir :

- droit d'inscription annuel : 50 €
- heure réservée : 1 €
- réservation des dimanches et jours fériés avec gardien : 100 €/jour

Vote à l'unanimité.

7. Tarifs de locations du gymnase René Long et du gymnase du Pôle pour les associations extérieures au Pays d'Alby

Monsieur ARCHINARD, Vice-Président en charge des Sports, explique qu'il arrive exceptionnellement que le SIPA reçoive des demandes d'utilisation de ses équipements par des associations extérieures au Pays d'Alby.

Il propose que l'assemblée institue le tarif suivant pour pouvoir répondre à ces demandes (sous réserve qu'elles ne pénalisent pas le Pays d'Alby bien entendu) :

- droit d'inscription annuel : 50 €
- heure réservée : 2 €

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS D'ALBY

La Présidente,

Jocelyne BOCH